

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 19 Mai 2020

BU 001 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 27

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Odile SIMON, Clément FORET.

A donné pouvoir : Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD (Vice-Président). Jacques FAIVRE (arrivée 19h) à Claude ROMANET (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Christian JAQUIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 12 mai 2020

Objet : Facturation de l'Ecole de Musique période de mars à mai et de mai à juillet 2020.

ENTENDU que les locaux de l'Ecole de Musique Cœur du Jura ont été fermés à partir du 16 mars 2020 et pendant toute la période de confinement obligatoire ;

ENTENDU que les cours à distance pendant cette période ont été maintenus par les professeurs (cours individuels d'instrument par 78% de la masse salariale) dans la mesure du possible, mais avec des disparités de connexions, d'assiduité des élèves difficiles à quantifier ;

ENTENDU que les cours dispensés à distance ont été suivis surtout pour les cours d'instruments mais dans une moindre mesure pour les cours de formation musicale et pas du tout pour les cours collectifs en orchestre ;

VU la mise en place dès le 25 mai et jusqu'aux vacances scolaires de juillet, d'une procédure de reprise des cours en présentiel, avec toutes les précautions sanitaires et de distanciation sociale préconisées dans les locaux de l'Ecole de Musique à Arbois et Poligny ; tout d'abord pour les cours individuels d'instruments et quelques cours collectifs (moins de 10 personnes) ;

VU l'expérience acquise sur la pratique des cours à distance durant la période de confinement et que ceux-ci peuvent être dispensés à tous les élèves qui ne pourront se rendre à l'école en raison de leur santé fragile ou de celle de certains des professeurs ; sachant que les cours d'éveil musical, de formation musicale ou d'instrument se feront aux heures de cours habituels ;

ENTENDU par ailleurs que les évaluations de fin d'année scolaire n'auront pas lieu en juin comme par le passé, mais que le contrôle continu prévaudra ; que la Folle Semaine de l'Ecole de Musique sera soit reportée à l'automne du 12 au 18 octobre dans sa version habituelle, soit dans une version allégée lors des Journées du Patrimoine en septembre...

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE de ne pas facturer la période du 16 mars jusqu'à la réouverture de l'EMI à l'ensemble des élèves ;

Affiché le

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 19 Mai 2020

BU 003 DE (SUITE)

Objet : Facturation de l'Ecole de Musique période de mars à mai et de mai à juillet 2020.

2 / DECIDE de facturer à 100% les cours qui seront donnés à partir de la réouverture jusqu'aux congés d'été, selon les barèmes indiqués dans la délibération CO77 en date du 9 juillet 2019, à l'ensemble des élèves, sauf pour les adultes vulnérables ne pouvant se rendre sur place ou qui n'ont pas accès au numérique et qui ne se verront pas facturée cette période ;

3 / APPROUVE les propositions du protocole de reprise.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Michel FRANCONY



Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD